

**Une équipe de professionnels de l'Aide aux Victimes vous reçoit GRATUITEMENT et en toute CONFIDENTIALITE**

# NOUS CONTACTER

24 Rue Jean Jacques de Monaix  
64000 PAU

05 59 27 91 23

apavim@apavim.fr  
www.apavim.fr



Agréée par le Ministère  
de la Justice

**Pour évaluer**  
votre situation et  
vos besoins

**Pour vous aider**  
tout au long de la  
procédure

*Un accompagnement psychologique :*  
des psychologues cliniciennes vous  
soutiennent. Prise en charge  
individuelle ou en groupe de parole

*Un accompagnement juridique :*  
des juristes vous aident dans  
vos démarches, vous  
informent sur vos droits.

*Un accompagnement social :* des  
travailleurs sociaux vous  
accueillent à l'APAVIM sur  
rendez-vous.

## Avec le soutien



Notes :



Ne pas jeter sur la voie publique

Association d'intérêt général

**PERMANENCE  
JURIDIQUE POUR LES  
MINEURS**

## Mineur vous avez été victime :

### D'une atteinte à la personne :

- Viol
- Agression sexuelle
- Violences volontaires
- Violences conjugales et / ou familiales
- Actes de malveillance
- Harcèlement moral, harcèlement scolaire

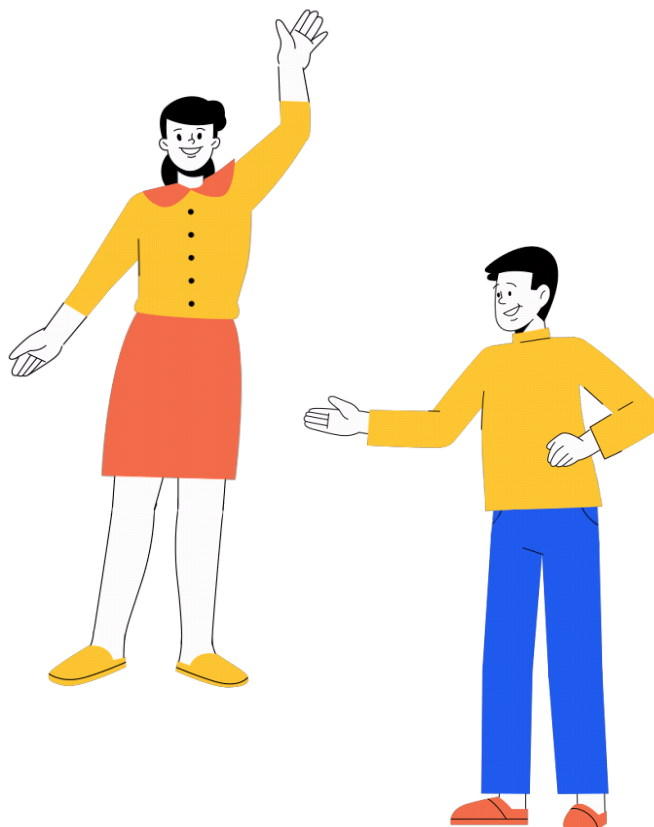
### D'une atteinte aux biens :

- Vol
- Dégradation de biens
- Escroquerie
- Abus de confiance

## Nous vous recevons :

Que vous soyez victime, ou bien pour connaître vos droits.

Nos juristes vous accueillent pour toute question et information.



## Mineur vous souhaitez connaître vos droits :

### Nos permanences

Se tiennent avec ou sans rendez-vous tous les mercredis après-midi de 14h à 17h30.

Sauf le 3e mercredi du mois, de 9h à 12h.

Pour prendre rendez-vous, nous sommes joignables au :

**05 59 27 91 23**

